

PAGE DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

RECETTES UTILES

GATEAU AU CHOCOLAT.

1 tasse de chocolat râpé, 1/2 tasse de lait doux, 1/4 tasse de cassonade, le jaune d'un œuf, 1 cuillerée à thé de vanille. Faire cuire à petit feu comme une crème, faire refroidir; puis ajouter ce qui suit: 1/2 tasse de beurre, 1 tasse de cassonade, 2 œufs, 1/2 tasse de lait, 2 tasses de farine et 1 cuillerée à thé de Soda Magique. Passer au tamis farine et soda. Faire cuire dans un four chaleur modérée.

Le Bulletin de la Ferme est le seul organe officiel dont la Coopérative se serve pour se tenir en relation avec ses membres.

RECETTES UTILES

GATEAU AU FRUIT.

1/2 livre de raisins, 1/2 livre de raisins de Corinthe, 2 tasses de sucre et 1 tasse de beurre crémés ensemble, 4 œufs, 1/2 tasse de lait doux, 3 tasses de farine, 1/2 livre de côdrat, 1 cuillerée à thé de cannelle, autant de maïs et de muscade; 2 cuillerées à thé de Poudre à Pâte Magique. Faire cuire à petit feu pendant 2 heures. (à suivre)

Volailles abattues

Température---Marché---Prix---Coopération

La température que nous avons eue, au cours des quelques dernières semaines, a eu un effet désastreux sur les conditions générales régnant sur nos marchés. Pratiquement, tous les produits en ont été affectés, d'une manière ou d'une autre, et, chose regrettable à dire, dans la plupart des cas c'est le producteur qui a eu le plus à souffrir de cet état de chose.

Il est cependant un côté de cette situation qui permet au cultivateur, et surtout au coopérateur, de constater combien précieuse peut être l'assistance qu'une organisation comme la Coopérative Fédérée de Québec peut rendre aux producteurs dans la vente de leurs produits, surtout lorsque cette vente doit se faire dans des conditions difficiles.

On sait de quelle abondance de volailles abattues le marché de Montréal a eu à souffrir depuis deux ou trois semaines. Il en venait de partout: de notre province, des provinces maritimes, de l'Ontario, et même des plus lointaines provinces de l'Ouest canadien. Cette abondance, à laquelle s'ajoutait une température trop clémente, qui rendait très difficile la conservation et le transport d'une marchandise aussi périssable que de la volaille abattue, menaçait de provoquer des baisses considérables dans les prix.

Mais la Coopérative Fédérée était organisée pour manipuler tout ce que ses expéditeurs pouvaient lui consigner, et les prix qu'elle leur a retournés prouvent amplement qu'elle a été à la hauteur de la tâche qu'elle s'était imposée. En effet, alors que de tout côté on ne parlait que de baisses de prix, de difficultés à trouver des acheteurs, et d'engorgement sans pareil, la Coopérative réussissait à maintenir ses prix à un niveau qui permettait à ses expéditeurs de réaliser un profit très remarquable sur leurs volailles.

Au cours de la seule semaine précédant Noël, la Coopérative Fédérée a reçu plus de 150,000 livres de volaille abattue, et nous sommes assurés que ses expéditeurs recevront en moyenne des prix qui ne seront pas approchés par ceux qui ont été payés par le commerce. Plus que cela, nous sommes convaincus que même les cultivateurs qui ont vendu eux-mêmes leurs volailles sur les différents marchés de Montréal n'en ont pas obtenu des prix aussi avantageux que ceux que la Coopérative a retournés à ses expéditeurs, qui n'ont pas eu à passer deux, trois ou six jours sur le marché dans l'attente d'un acheteur qui ne venait pas toujours, ainsi que l'ont malheureusement constaté nombre de cultivateurs qui, à la toute dernière minute, sont venus offrir à la Coopérative de lui vendre la volaille qui leur restait sur les bras.

La raison pour laquelle la Coopérative a réussi à obtenir de bons prix pour la volaille n'est pas un secret et il n'y a pas de mystère dans la chose.

C'est que:

- 1.—Toute la volaille qu'a reçue la Coopérative a été classée par des experts et vendue d'après sa qualité.
- 2.—Elle disposait de fortes quantités, en sorte qu'elle était en mesure de remplir les commandes les plus fortes que pouvaient lui confier les maisons les plus considérables. (Ces grosses maisons, on le sait, constituent le meilleur débouché qui soit, et les cultivateurs individuels n'ayant que de faibles quantités de marchandise à offrir ne peuvent songer à leur vendre.)
- 3.—Les cultivateurs qui ont confié leur volaille à la Coopérative ont contribué à diminuer d'autant le nombre de ceux qui se font concurrence dans la vente sur nos marchés.
- 4.—La Coopérative a envoyé dans chaque centre important d'expédition, des personnes expertes pour y donner des démonstrations d'abatage et d'emballage. L'assistance qu'elle a obtenue des Ministères Fédéral et Provincial d'Agriculture a contribué énormément à améliorer la qualité de la volaille qu'on lui a expédiée.
- 5.—La Coopérative contribue à éliminer certains intermédiaires inutiles qui, sous le prétexte de rendre service, n'en vivent pas moins très grassement de revenus qui n'ont d'autre provenance que celle de la bourse des cultivateurs.

En un mot, ce qui rend possibles les services que rend la Coopérative Fédérée, c'est la classification, l'élimination de la concurrence entre les producteurs, le volume de marchandise, l'amélioration de la qualité par les démonstrations données par des experts, et finalement, l'élimination des intermédiaires inutiles qui prélèvent leurs profits aux dépens des producteurs.

Le prix des oeufs

Les prix:

Les inconvénients auxquels nous faisons allusion en ce qui concerne la volaille abattue se retrouvent dans le cas des œufs, et peut-être plus graves encore.

Les producteurs sont surpris de voir à quel niveau se tiennent les prix, qui, cette année, sont de beaucoup inférieurs à ceux qui, l'an dernier à pareille date, se payaient pour les œufs frais.

La production chez nous est beaucoup plus forte que ce à quoi on est habitué à ce temps de l'année, et d'un autre côté, les arrivages venant de la Colombie Anglaise et des autres provinces de l'Ouest canadien sont beaucoup plus considérables, en sorte que nous ne pouvons pas nous attendre à voir les prix se maintenir contre cette abondance.

Toutefois, il n'y a pas de doute que la cause réelle de tout ceci n'est autre que la température trop douce que nous avons depuis quelque temps.

Aussi, avons-nous confiance que pour peu que la température se refroidisse, nous verrons les prix se maintenir à un niveau qui permettra au producteur de vendre ses œufs à un prix avantageux.

La classification:

Depuis quelques semaines, il s'expédie une forte proportion de petits œufs. La plupart des poulaillers comptent un grand nombre de poulettes qui ne donnent encore que des œufs d'un poids assez faible. Certaines personnes, peu au courant des exigences de la classification qui nous est imposée par le Gouvernement Fédéral, trouvent parfois à redire de ce que des œufs frais de poulettes ne soient classés que comme seconds au lieu d'entrer dans la catégorie des poulettes. Afin de les renseigner, nous nous permettons de reproduire ici quelques-unes des lois qui régissent la classification dans le Canada.

Règlements établis sous l'empire de la Loi du Bétail et des Produits du Bétail, 13-14 George V, chapitre 18, touchant

LE CLASSEMENT ET LE MARQUAGE DES ŒUFS

2. Les œufs canadiens destinés à l'exportation en dehors du Canada et tous les œufs destinés à la consommation domestique au Canada, y compris les œufs pour l'approvisionnement des navires, mais non compris les œufs destinés à l'incubation, seront classés, marqués et triés par catégories et qualités, comme suit:

Catégorie (1) Frais.—Œufs qui n'ont pas été conservés au froid, à une température de 35° ou au-dessous de 35° Fahrenheit, sauf au cours du transport, ni soumis à des procédés artificiels de conservation.

Qualité (a) Spéciaux.—Œufs de grosseur uniforme, pesant au moins 25 onces la douzaine, ou 47 livres net la caisse de 30 douzaines; propres et sans taches, à coque saine et forte; chambre d'air petite, n'ayant pas plus de 1/8 de pouce de profondeur; blanc de l'œuf ferme et clair, jaune à peine visible. La tolérance maximum, à l'époque où l'inspection est faite, ne doit pas dépasser huit œufs inférieurs à la qualité désignée par demi-caisse.

Qualité (b) Extras.—Œufs de grosseur raisonnablement uniforme, pesant au moins 24 onces la douzaine, ou 45 livres net la caisse de 30 douzaines; à coque saine et propre; chambre d'air n'ayant pas plus de 1/4 de pouce de profondeur; blanc de l'œuf ferme. Le jaune peut être visible, pourvu qu'il n'y ait pas de traces distinctes de contour, et que le jaune se confonde graduellement avec le blanc. La tolérance maximum, à l'époque où l'inspection est faite, ne doit pas dépasser huit œufs inférieurs à la qualité désignée par demi-caisse.

Sous-qualité (1) Extras de poulettes.—Les œufs ayant la qualité des extras, mais n'ayant pas le poids voulu, seront désignés "Extras de poulettes", pourvu qu'ils pèsent au moins 20 onces la douzaine, ou 37 1/2 livres net la caisse de 30 douzaines. La tolérance maximum, à l'époque où l'inspection est faite, ne doit pas dépasser huit œufs inférieurs à la qualité désignée par demi-caisse.

Qualité (c) Premiers.—Œufs pesant au moins 22 1/2 onces la douzaine, ou 42 livres net la caisse de 30 douzaines; à coque saine et propre; chambre d'air n'ayant pas plus de 3/8 de pouce de profondeur; le jaune peut être nettement visible mais se déplaçant facilement; chambre d'air stationnaire; le blanc de l'œuf peut être légèrement tremblottant; toute ondulation dans la ligne de la chambre d'air ne doit pas avoir plus de 1/8 de pouce de profondeur. La tolérance maximum, à l'époque où l'inspection est faite, ne doit pas dépasser huit œufs inférieurs à la qualité désignée par demi-caisse.

Qualité (d) Seconds.—Œufs à coque saine, cette qualité peut conte-

(Suite à la page 3)

1929

M	1	Circoncis
M	2	Le Trésor
J	3	Ste-Genevi
V	4	S. Robert,
S	5	Vierge de l'
D	6	EPHIAN
L	7	S. Lucien,
M	8	S. Séverin,
M	9	S. Julien,
J	10	S. Guilla

NOTE

Surproduction l'an dernier. Il y a eu une surproduction. On ne peut pas dire que les nouveaux marchés étaient à pareille hauteur à pareille date. L'an dernier, on payait plus, le cultivateur a fait monter les prix, et cela a toujours été et i-

Au Parlement provincial d'Agriculture des fermes d'illustration.

C'est une prouesse d'être reconnu l'occasion de son succès intime pour lui.

M. J.-E. Garneau, ministre de la Colonie, a annoncé que les ventes au même endroit ont été de 100,000,000. Il y a une sous la direction de

Année de production de la Baie des Chiffres préliminaires clôturés le 30 novembre.

Les profits nets de \$534,248,300 ont été attribués à l'année, absorbant pour pourvoir au Aménagement, installation et de maintenance déjà établie.

Au cours de l'année, on a dépensé près de \$1,000,000 au chapitre de

Les obligations de la province ont atteint le chiffre de \$8,627,327,71; des obligations provinciales de \$182,934,59; ainsi que des obligations de \$64% des obligations, soit le 30 novembre.

Le capital "Réserve" ainsi qu'il est appelé, a atteint une somme de \$1,865,800,000. L'Assemblée a tenu sa séance le 6 février.

Les obligations de la province ont atteint le chiffre de \$8,627,327,71; des obligations provinciales de \$182,934,59; ainsi que des obligations de \$64% des obligations, soit le 30 novembre.

Le capital "Réserve" ainsi qu'il est appelé, a atteint une somme de \$1,865,800,000. L'Assemblée a tenu sa séance le 6 février.

Les obligations de la province ont atteint le chiffre de \$8,627,327,71; des obligations provinciales de \$182,934,59; ainsi que des obligations de \$64% des obligations, soit le 30 novembre.

Le capital "Réserve" ainsi qu'il est appelé, a atteint une somme de \$1,865,800,000. L'Assemblée a tenu sa séance le 6 février.

Les obligations de la province ont atteint le chiffre de \$8,627,327,71; des obligations provinciales de \$182,934,59; ainsi que des obligations de \$64% des obligations, soit le 30 novembre.

Le capital "Réserve" ainsi qu'il est appelé, a atteint une somme de \$1,865,800,000. L'Assemblée a tenu sa séance le 6 février.

Les obligations de la province ont atteint le chiffre de \$8,627,327,71; des obligations provinciales de \$182,934,59; ainsi que des obligations de \$64% des obligations, soit le 30 novembre.

Le capital "Réserve" ainsi qu'il est appelé, a atteint une somme de \$1,865,800,000. L'Assemblée a tenu sa séance le 6 février.